# 

* Date : 21-02-2006
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2006705376
* Auteur :

Suivant acte dressé au greffe du tribunal de ce siège, en date du 14 février 2006, aujourd'hui le 14 février 2006, comparaît au greffe civil du tribunal de première instance séant à Charleroi, province de Hainaut, et par-devant nous, Hugues Mathy, greffier adjoint :
Mme Ransquin, Geneviève, domiciliée à 6000 Charleroi, boulevard Joseph Tirou 20, laquelle agissant en tant que mandataire spécial de :
M. Blomart, André, domicilié à 1170 Watermael-Boitsfort, avenue de la Héronnière 88/20;
et ce, en vertu d'une procuration donnée le 9 février 2006, en l'étude de Me Taymans, Jean-François, de résidence à Bruxelles,
laquelle comparante déclare, en langue française, accepter mais sous bénéfice d'inventaire seulement, la succession de Devaux, Oliva, de son vivant domiciliée à Morlanwelz, rue Ernest Solvay 44, et décédée le 21 juin 2005 à La Louvière.
Dont acte dressé à la demande formelle de la comparante, qu'après lecture faite, nous avons signé avec elle.
Cet avis doit être adressé à Me Taymans, Jean-François, notaire de résidence à 1000 Bruxelles, rue du Midi 146.
Les créanciers et légataires sont invités à faire connaître leurs droits, par avis recommandé, dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente insertion.
Charleroi, le 14 février 2006.
Le greffier adjoint, (signé) Hugues Mathy.